

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE  
LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT  
SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

**Sont présent(e)s :**

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6
M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier	

**Absent :**

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00

5 personnes assistent à la séance.

**Ordre du jour**

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022
4. CONSEIL MUNICIPAL
  - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
  - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
  - 6.2. Dépôt des états financiers internes de novembre 2022
  - 6.3. Avis de motion pour adoption du règlement 315-22 portant sur la taxation 2023
  - 6.4. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
  - 6.5. Adoption du calendrier des séances du conseil pour 2023
  - 6.6. Date de fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes 2022
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Entente inter municipale pour faire un appel d'offres commun pour le ramonage des cheminées
  - 7.2. Indexation de la rémunération des membres du service incendie
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
  - 8.1. Entente inter municipale pour effectuer une mise en commun des services d'épandage d'abat-poussière
  - 8.2. Acceptation d'offre d'achat pour la camionnette Ford Ranger 2008

- 8.3. Approbation des dépenses au programme au Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration
- 8.4. Autorisation de paiement à Jalbert et Pelletier inc.
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU  
Pas de point à traiter
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1. Appui à la Maison des Tournesols de Mont-Joli
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 11.1. Adoption du règlement 314-22 modifiant le règlement numéro 304-21 concernant les nuisances publiques
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**22-12-215 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-12-216 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

**Ensemble du conseil :**

**M. Georges Deschênes : Maire**

- Le budget a été travaillé à la MRC. Des hausses dans les matières résiduelles et le transport collectif.

**M. Sylvain Deschênes, conseiller : siège n° : 1**

- Rien d'anormal à signaler pour les chemins et la machinerie même si l'hiver est arrivé tôt.

**M. Étienne Lévesque, conseiller : siège n° : 2**

- 22 décembre il y aura illumination du sapin;
- Mat. Résiduelles : il y aura une grosse réforme provinciale pour le recyclage;
- A.G.A. de la Route des Monts Notre-Dame a eu lieu avec une refonte de son c.a.;
- Le 11 décembre aura lieu une triple activité soit le lancement du 150<sup>e</sup>, un marché de Noël et un brunch des 50 ans et plus;



Dépôt direct # 500063 à 500105	768 140.95\$
Prélèvements #3298 à 3318	30 929.13\$
Salaires élus (nov)	2 773.43\$
Salaires employés (23/10 au 19/11)	24 883.51\$
Salaires pompiers (23/10 au 19/11)	1 642.07\$
<b>Total</b>	<b>876 389.37\$</b>

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 22-12-218 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER NOVEMBRE 2022

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 30 novembre 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.3 - AVIS DE MOTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 315-22 PORTANT SUR LA TAXATION 2023

Monsieur Sylvain Deschênes donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement 315-22 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2023 sera adopté.

Le secrétaire-trésorier dépose le projet de règlement 315-22

## 21-12-219 6.4 - DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux exigences de l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités, les membres du Conseil municipal déposent, séance tenante, leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

Le greffier-trésorier, M. Frédérick Lee, déclare avoir reçu toutes les déclarations des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski

22-12-220

### 6.5 - ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2023

**ATTENDU QUE** pour l'année 2023 les séances régulières du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski se tiendront les premiers lundis de chaque mois ou les mardis lors de jours fériés;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** le conseil municipal adopte les dates suivantes pour les séances du conseil 2023 :

SÉANCES DE CONSEIL 2023		
JOURNÉE	DATE	HEURE
Lundi	16 janvier 2023	20h00
Lundi	6 février 2023	20h00
Lundi	6 mars 2023	20h00
Lundi	3 avril 2023	20h00
Lundi	1 mai 2023	20h00
Lundi	5 juin 2023	20h00
Lundi	3 juillet 2023	20h00
Lundi	7 août 2023	20h00
Mardi	5 septembre 2023	20h00
Lundi	2 octobre 2023	20h00
Lundi	6 novembre 2023	20h00
Lundi	4 décembre 2023	20h00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-221

### 6.6 - DATE DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2022

**ATTENDU** la fermeture des bureaux du gouvernement et des autres partenaires administratifs de la municipalité dans le temps des fêtes;

**ATTENDU QUE** la convention collective en vigueur à la municipalité octroie des congés selon la répartition suivante :

- Veille de Noël
- Jour de la fête de Noël
- Lendemain de Noël
- Veille du jour de l'an
- Jour de l'an
- Lendemain du jour de l'an

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-222

**7.1- ENTENTE INTER MUNICIPALE POUR FAIRE UN APPEL D'OFFRES COMMUN POUR LE RAMONAGE DES CHEMINÉES**

**ATTENDU QUE** pour la protection des citoyens et de leurs propriétés il y a lieu d'effectuer le ramonage des cheminées annuellement;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le maire, monsieur George Deschênes et le directeur général de la municipalité monsieur Frédéric Lee, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski une entente afin de faire un appel d'offres commun pour le ramonage des cheminées. Les municipalités participantes à cet appel d'offres commun, sont; Mont-Joli, Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Jeanne-D'Arc, Grand-Métis, Padoue, Saint-Charles-Garnier, Saint-Gabriel-de-Rimouski et Price.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-223

**7.2- INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU SERVICE INCENDIE**

**Monsieur Sylvain Deschênes se retire des délibérations**

**ATTENDU** l'acceptation de la convention collective avec les employés représentés par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, Section locale 1142;

**ATTENDU QUE** les membres du service incendie de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski ne sont pas inclus dans l'accréditation syndicale;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de définir les conditions salariales des membres du service incendie par résolution du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski indexe le salaire des membres du service incendie de la municipalité de 7% pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-224

**8.1- ENTENTE INTER MUNICIPALE POUR EFFECTUER UNE MISE EN COMMUN DES SERVICES D'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE**

**ATTENDU QUE** les coûts pour effectuer l'épandage d'abat-poussière sont élevés et que la disponibilité du sous-traitant ne peut pas toujours s'ajuster avec les besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à la MRC de La Mitis, via son service d'accompagnement administratif, d'effectuer un appel d'offres regroupé pour les services d'épandage d'abat-poussière ou pour un appel d'offres regroupé pour l'achat en commun d'équipements nécessaires à ce type d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-12-225 8.2- ACCEPTATION D'OFFRE D'ACHAT POUR LA CAMIONNETTE FORD RANGER 2008**

**ATTENDU QUE** la municipalité a été en appel d'offres d'achat pour divers biens et que seules des offres pour la camionnette Ford Ranger 2008 ont été reçues lors de la clôture des réceptions de propositions du 24 novembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte l'offre d'achat de monsieur Thomas Lévesque au montant de 1 050\$ pour le Ford Ranger 2008;

**QUE** cette vente d'item soit sans garantie légale et telle que vue;

**QUE** si l'acquéreur venait à se désister, le directeur général est autorisé à procéder à la transaction avec le deuxième acquéreur ayant le prix le plus élevé;

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel donne procuration à monsieur Thomas Lévesque pour le transfert à la SAAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-12-226 8.3- APPROBATION DES DÉPENSES AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés soit 2022;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le

**31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski approuve les dépenses d'un montant de 139 573.59\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-12-227 8.4- AUTORISATION DE PAIEMENT À JALBERT ET PELLETIER INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #28381 au montant de 5 806.24\$ taxes incluses à Jalbert et Pelletier inc. pour divers travaux sur le terrain de soccer;

**QUE** cette charge soit imputée au projet de réfection du terrain de soccer de la rue Fabien-Jalbert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-12-228 10.1- APPUI À LA MAISON DES TOURNESOLS DE MONT-JOLI**

**ATTENDU QUE** la Maison des Tournesols de Mont-Joli a un projet de demande d'aide financière au programme Population Active offert par L'association Québécoise pour le loisir des personnes handicapées pour l'achat de 3 lugi-glaces disponibles sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski appuie la Maison des Tournesols de Mont-Joli dans leur demande de financement de 9500.00 \$ au programme Population Active offert par L'association Québécoise pour le loisir des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-229

**11.1 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 314-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-21 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que le conseil municipal peut adopter des règlements relatifs aux nuisances (chapitre C-47.1, article 59);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire modifier les modalités concernant les herbes et broussailles;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion pour le présent règlement a été donné le 7 novembre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été adopté le 7 novembre 2022.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski adopte le règlement numéro 314-22 modifiant le règlement numéro 304-21 concernant les nuisances publiques.

Le vote est demandé :

Pour 5      Contre 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES**

22-12-230

**14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

DE lever l'assemblée il est 20h34.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Lee  
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire